

18 JUIN 2018

DÉCISION n° 2018 - 151 du portant désignation d'un expert externe ponctuel à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

## Le Directeur de la Direction de la Surveillance :

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup>: Madame BOUSQUET Camille est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 18 JUIN 2018

Directeur Directeur DIRECTION DE LA SURVEILLANCE